

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**5<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2010**

**Séance du 18 novembre 2010**

CG 10/5<sup>ème</sup>/V-06

**CROIX ROUGE FRANCAISE DE TARN ET GARONNE**

**DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

---

La Croix Rouge projette d'aménager un Centre départemental de stockage alimentaire dans les anciens locaux de Capelle à Montauban.

Les locaux, d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup>, sont suffisamment grands pour stocker 225 tonnes de denrées alimentaires ainsi que les véhicules et l'ensemble des équipements nécessaires à leur gestion et leur distribution.

Un tel centre, appelé à desservir les 13 délégations locales présentes sur le territoire départemental, permettrait d'éviter de multiplier les entrepôts, de réduire les coûts de fonctionnement et de dégager des économies pouvant profiter aux personnes en difficulté.

Indépendamment de son intérêt direct, cette structure favoriserait les deux actions de la Croix Rouge (épicerie sociale à Moissac et ateliers d'hygiène et d'alimentation dans le Pays Midi Quercy) que nous finançons déjà dans le cadre du PDI.

La mise en service de ce centre impose l'acquisition de divers équipements (chariots élévateurs, frigos, armoires, transpalettes, pistolets laser, véhicules de transport et rails de stockage) ressortant à 72 374,82 €.

Pour contribuer à leur financement, la Croix Rouge sollicite l'intervention du Conseil Général à hauteur de 72.374 euros .

Eu égard à l'intérêt départemental de cette opération, je vous propose d'allouer une subvention en annuités de 72.374 euros.

Je vous saurais gré, après en avoir délibéré, de bien vouloir vous prononcer sur le principe de ce subventionnement. La Commission Permanente sera amenée, le moment venu, à définir les modalités de mise en place de cette subvention en annuités.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Accorde à la Croix Rouge Française de Tarn-et-Garonne une subvention en annuités de 72 374 € pour l'acquisition de divers équipements (chariots élévateurs, frigos, armoires, transpalettes, pistolets laser, véhicules de transport et rails de stockage) nécessaires à l'aménagement du futur Centre départemental de stockage alimentaire ;
- Précise que la Commission Permanente sera amenée, le moment venu, à définir les modalités de mise en place de cette subvention en annuités.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,